

## AVENANT N° 6 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DES SPORTS**  
représenté par la directrice des sports,  
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE TAEKWONDO**  
représentée par son président, Monsieur Denis ODJO  
désignée ci-dessous par la fédération,  
Numéro de Siret : 40066033800023

### PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

### COMPLEMENT :

*Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;*

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

### ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.

Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

**ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle**

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

**ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement**

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 906 237 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 328 000 €, le solde restant s'élève à 578 237 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **150 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 1 056 237 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **1 214 496 €.**

Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

**ARTICLE 4 :**

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION  
FRANCAISE DE TAEKWONDO



Fait à Paris le

29 JUN 2017

LA DIRECTRICE DES SPORTS  
La directrice des sports

29 JUN 2017

Laurence LEFEVRE

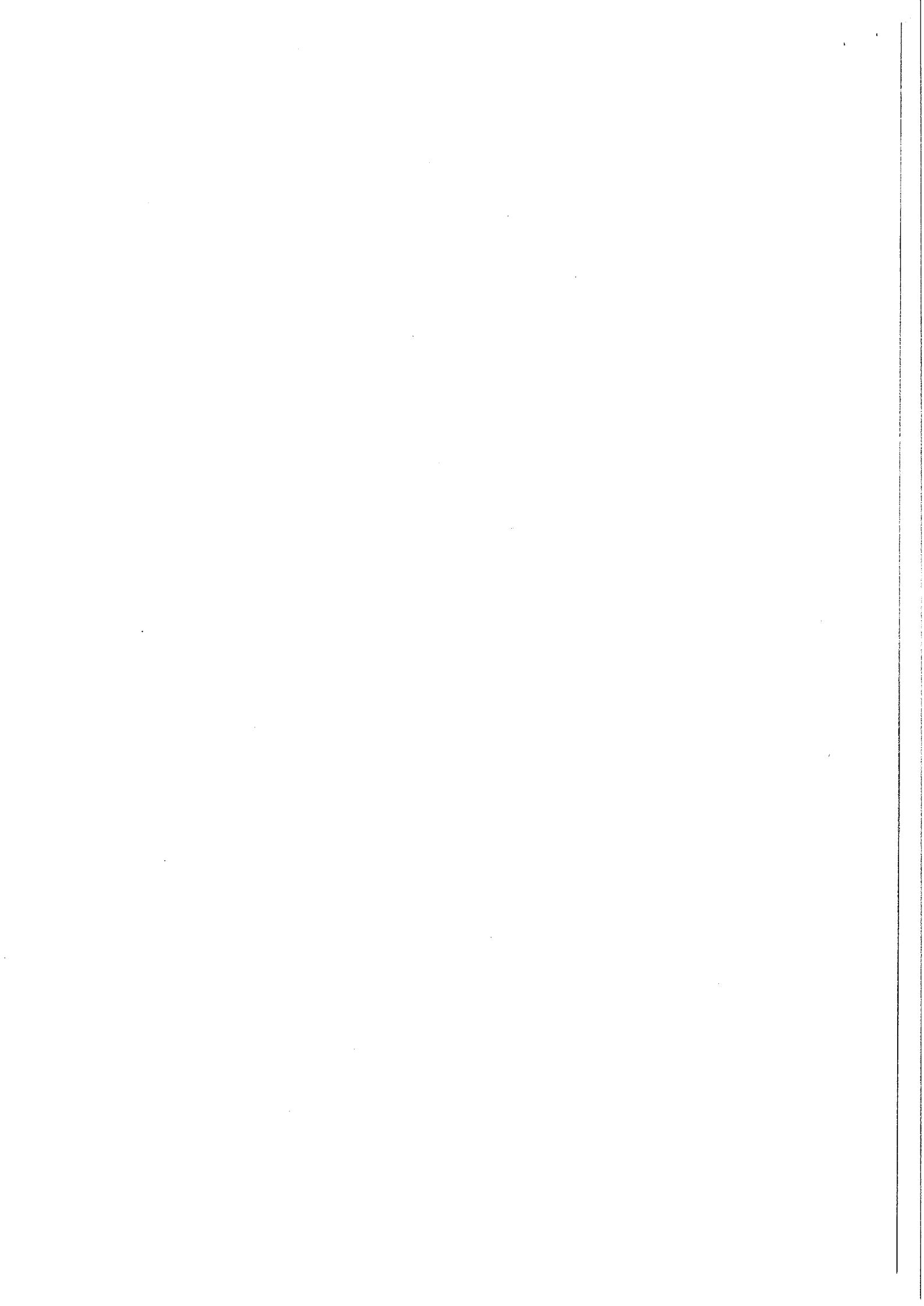
FEDERATION FRANCAISE DE VISE LE 28/06/2017 DANS CHORUS PAR LE  
**TAEKWONDO** CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
ET DISCIPLINES ASSOCIEES COMPTABLE MINISTERIEL  
25 RUE ST-ANTOINE - 69003 LYON - WWW.FFTDA.FR  
N° EJ 21021284251  
T: 04 37 56 14 14 - FAX 04 37 56 14 15

<sup>1</sup> - dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

## LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers



Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	Nombre de licences	54054	54076	56000	57000	
	Nombre d'ATP	0	0	0	0	
	Nombre total de licences et d'ATP	54054	54076	56000	57000	
	Nombre et taux de licences féminines	17677 (32,7%)	18836 (33,91%)	18836 (30%)	17100 (30%)	
	Nombre et taux de licences en ZUS	(%)	(%)	2993 (5,34%)	3053 (5,36%)	
	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	10144 (18,77%)	9663 (17,87%)	(%)	(%)	
	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	30	32	24	26	
	Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives					
	Solidité financière	0,97	1,25	7,0 %	7,0 %	
	Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives					
Rang sportif de la France	0	9	5	10		
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs						
Taux de suivi médical complet - SHN	50,96%	39,39%	96%	96%		
Taux de suivi médical complet - Espoirs	100%	%	96%	100%		
Emplois créés						
Nombre d'emplois d'avenir	2	18	0			
Lettres de missions signées dans CTS Web						
Nombre et taux de lettres de missions signées	17 (94,44%)		16 (94,12%)	%	%	

Objectifs partagés	N-2		N-1		N	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Renforcer la structuration territoriale de la fédération par l'interrégionalisation afin d'harmoniser et coordonner les exigences techniques, pédagogiques et réglementaires	13		20	20		20
Renforcer la structuration territoriale de la fédération par l'interrégionalisation afin d'harmoniser et coordonner les exigences techniques, pédagogiques et réglementaires	21		31	15		15
Structurer l'ensemble des interrégions de la fédération pour en faire des relais actifs et performants de la mise en œuvre de la politique fédérale (mutualisation des ligues)	80%		100%	60%		80%

2.0

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Favoriser le développement de nouvelles pratiques et l'accès à la pratique de nouveau publics.	nombre de licenciés suivant les formations en handitaekwondo et body taekwondo	70 handi 13 DEJEPS AQSA	50 Clubs handitaek 5000 bodytaek	50 handi et 2200 bodytaek	50 handi et 2300 bodytaek
Donner à la FFTDA un rôle dans le développement international.	nombre et qualité des élus et techniciens français dans les instances internationales	8	4	8	8
Donner à la FFTDA un rôle dans le développement international.	nombre d'actions pilotées par des élus et techniciens français dans les instances internationales	30	26	20	20
Préparer les collectifs pour participer et obtenir des résultats aux compétitions internationales	nombre de médailles sur les compétitions de référence pour le collectif senior	3	7	3 médailles Jeux Européens et 2 quotas JO- 1 médaille	2 médailles au Championnat du Monde
Préparer les collectifs pour participer et obtenir des résultats aux compétitions internationales	nombre de médailles sur les compétitions de référence pour le collectif relève	3	4	2 médailles au ch du Monde Junior - 2 à 3 médailles	3 médailles au Ch d'Europe <21 ans - 4 à 5 médailles
Rendre efficient le PES (Parcours d'excellence sportive)	% de résultats obtenus par les SHN issus des CFE, clubs performances et Pôle France Olympique sur les championnats nationaux	75%	80%	80%	90%
Valorisation des clubs "performance" dans le dispositif du P.E.S (8 clubs performance élite 1 et 8 clubs performance élite 2)	Nombre de cadres formés dans le cadre de l'accompagnement des 16 clubs	en sommel en 2015 remplacé par DFER en 2016	19	16	20
Accompagnement de l'emploi, professionnalisation et formation	Nombre de participants à la Formation professionnelle, continue, initiales (bénévoles)	481	386	455	470
Accompagnement de l'emploi	Nombre d'emploi d'avenir	12 ?	18	25	30
Sport et santé: prévention par le sport et protection des sportifs	taux de suivi médical complet	51%	39%	95%	96%

D.O

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants		
	Budget	Demande	Accordé
<b>Favoriser le développement de nouvelles pratiques et l'accès à la pratique de nouveaux publics.</b>			
<b>Action 1</b>	8 000 €	6 500 €	6 500 €
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	8 000 €	6 500 €	6 500 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Structurer l'ensemble des interrégions de la fédération pour en faire des relais actifs et performants de la mise en œuvre de la politique fédérale (mutualisation des ligues)	3 000 €	1 500 €	1 500 €
<b>Action 1</b>	378 090 €	20 000 €	20 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	378 090 €	20 000 €	20 000 €
Renforcer la structuration territoriale de la fédération par l'interrégionalisation afin d'harmoniser et coordonner les exigences techniques, pédagogiques et réglementaires	378 090 €	20 000 €	20 000 €
<b>Action 1</b>	194 492 €	85 000 €	73 500 €
Structuration fédérale	194 492 €	85 000 €	73 500 €
Donner à la FFTDA un rôle dans le développement international.	194 492 €	85 000 €	73 500 €
<b>Action 1</b>	30 000 €	0 €	0 €
Programmes d'échanges internationaux	30 000 €	0 €	0 €
Préparer les collectifs pour participer et obtenir des résultats aux compétitions internationales	30 000 €	0 €	0 €
<b>Action 2</b>	888 542 €	614 000 €	614 000 €
Aides personnalisées (AP)	888 542 €	614 000 €	614 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	150 000 €	150 000 €	150 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	241 000 €	60 000 €	60 000 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	444 400 €	379 000 €	379 000 €
Rendre efficient le PES (Parcours d'excellence sportive)	53 142 €	25 000 €	25 000 €
<b>Action 2</b>	505 650 €	379 000 €	245 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	505 650 €	379 000 €	245 000 €
<b>Sport et santé: prévention par le sport et protection des sportifs</b>	505 650 €	379 000 €	245 000 €
<b>Action 3</b>	95 300 €	63 500 €	27 237 €
Accompagnement sanitaire préventif	95 300 €	63 500 €	27 237 €
Prévention dopage	27 000 €	10 000 €	10 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	3 800 €	2 000 €	0 €
Promotion des APS comme facteur de santé	37 500 €	31 500 €	17 237 €
<b>Accompagnement de l'emploi, professionnalisation et formation</b>	27 000 €	20 000 €	0 €
<b>Action 4</b>	251 228 €	70 000 €	70 000 €
Formations fédérales	251 228 €	70 000 €	70 000 €
Professionnalisation de l'activité	81 848 €	25 000 €	25 000 €
<b>TOTAL</b>	169 380 €	45 000 €	56 848 €
	2 351 302 €	1 238 000 €	1 056 237 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées : **150 000 €**

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées : **906 237 €**







BNP PARIBAS

Relevé d'identité bancaire (RIB) :

Domiciliation

BNPPARB MEYZIFU (00927)			
Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Cle RIB
30004	00927	00001423660	47

Numéro de compte bancaire international (IBAN) :

FR76 3000 4009 2700 0014 2366 047

BIC (Bank Identification Code) : BNPPAR33XXX

FEDERATION FRANCAISE

DE TANKWONDO

Ce relevé est destiné à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.)  
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

Cadre réservé au destinataire du relevé

